

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM PATRIMOINE ESG

Codes ISIN : FR0000971764 part C - FR0000971772 part D- FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

MAM PATRIMOINE ESG a pour objectif de gestion, sur la durée de placement recommandée (3 ans), de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 15% de l'Euro Stoxx Net Total Return et 85% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index en mettant en œuvre une stratégie ISR. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest, et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. Le fonds pratique une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...). L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0. La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5)). La démarche complémentaire d'« Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. La part des émetteurs qualifiés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 50% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. L'exposition actions du fonds ne dépassera en tout état de cause pas 25 % de l'actif net du fonds. Le reste du portefeuille est essentiellement composé de placements monétaires ou obligataires incluant les obligations convertibles (dans la limite de 25%) et les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Sur ces mêmes instruments, le fonds s'autorise à détenir des signatures à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" jusqu'à 50 % de son actif net. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net et sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques taux ou actions. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. **Durée de placement recommandée** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Part C, D, M ou I). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (part C, M ou I), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (part D). Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 4, il reflète principalement sa gestion discrétionnaire et son positionnement sur les marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de liquidité : Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles. La survenance de ce risque pourra faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres de notation "High Yield" ou non notées.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

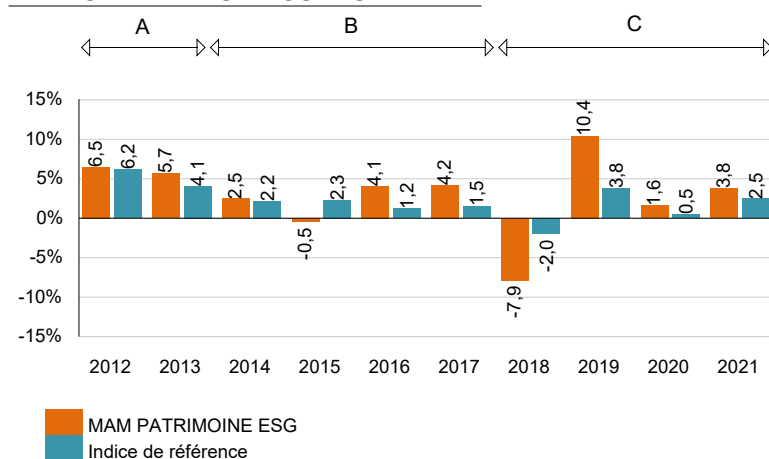
Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	1.72% *TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "**frais et commissions**" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les performances affichées ont été réalisées dans le cadre d'une stratégie d'investissement différente.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

A compter du 08/11/2013, l'indice de référence tient compte des dividendes réinvestis.

A compter du 01/01/2022, l'indice de référence est le composite de 15% EURO STOXX NTR et 85% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index. Ticker Bloomberg indice de référence : SXXT Index, EG01 Index.

Avant le 14/04/2020, les performances ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Date de création du fonds : 26/06/1989

Devise de référence : EUR

A : 15% MSCI EURO, 85% EURO MTS 1-3

B : 15% MSCI EMU NTR, 85% EURO MTS 1-3

C : 15% MSCI EMU NTR, 85% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15, et sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.